

12613
DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

1040 BRUXELLES, le 12 décembre 1986.

- A Messieurs les Gouverneurs de Province,
Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements
d'Enseignement libre,
- Aux Chefs des établissements de l'Etat et
subventionnés par l'Etat :
d'enseignement maternel et primaire,
d'enseignement secondaire,
d'enseignement spécial,

POUR INFORMATION :

- Aux Directions générales d'Enseignement maternel
et primaire, secondaire et spécial,
- Aux Membres des services d'inspection,
- Aux Membres des services de vérification,
- Aux Associations de parents.

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE - CONVOYEURS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que l'engagement des convoyeurs peut être effectué
pour la période couvrant le deuxième trimestre de
l'année scolaire 1986-1987.

Je vous rappelle que les directives antérieures
restent strictement d'application en ce qui concerne
le nombre de convoyeurs et le volume des prestations.

Le Ministre,



A. DAMSEAUX.